

Compte rendu de la séance du 10 avril 2017

Département des
Pyrénées-Orientales

République Française
COMMUNE DE CORNEILLA DE CONFLENT

Nombre de membres

en exercice: 11

Séance du 10 avril 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix avril l'assemblée régulièrement convoquée le 10 avril 2017, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 7

Sont présents: Patrice ARRO, Eric MONET, Jean BOBE, Jérôme GEA, Marie-Line COFFIN, René Pierre HERMET, Raymond MARGAIL

Votants: 9

Représentés: Bernard BONNAIL par Jérôme GEA, Ludovic MONET par Eric MONET

Excuses: Gilles RUIS, Eric TORRES

Absents:

Secrétaire de séance: Marie-Line COFFIN

Ordre du jour:

- Approbation du compte de gestion 2016 du CCAS dressé par le Receveur et constat de cohérence des écritures comptables de liquidation du CCAS
- Vote du budget 2017 de la commune
- Approbation des comptes financiers des associations locales
- Parcelle B 877 vente aux enchères - positionnement de la commune
- Questions diverses :
 - * Murs communaux
 - * Organisation des élections

Délibérations du conseil:

Approbation du compte de gestion 2016 du CCAS et constat de cohérence des écritures comptables de liquidation du CCAS (DE 026 2017)

Vu la délibération n° 64-2015,

Vu la délibération n° 60-2016,

Considérant que les écritures de liquidation des comptes ont été effectuées sur l'exercice 2016, VU le compte de gestion 2016 du CCAS,

*Le Conseil Municipal **RECONNAIT** que le compte de gestion 2016 du CCAS est exact en ses résultats, et que les écritures comptables de liquidation font état de compte à 0 (zéro).*

CONSTATE :

- *que l'excédent de l'exercice 2015 de 433,37 € du CCAS a été intégré dans le budget communal de fonctionnement de l'exercice 2016,*
- *que les cumuls du Compte Administratif de l'exercice 2016 du CCAS ont été portés à 0 (zéro),*
- *la cohérence des écritures comptables du CCAS dressées par le Receveur et le Maire.*

Vote du budget 2017 de la commune (DE 027 2017)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire expose le contenu du budget de l'exercice 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, APPROUVE le Budget 2017 de la commune de CORNEILLA DE CONFLENT comme suit :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement
Crédits votés 2017	990 128	468 725,59
Excédent de fonctionnement 2016 reporté		521 402,41
TOTAL FONCTIONNEMENT	990 128	990 128
	Dépenses Investissement	Recettes Investissement
Crédits votés 2017	320 355	302 943,30
Restes à réaliser 2016	2 344	224
Excédent d'Investissement reporté		19 531,70
TOTAL INVESTISSEMENT	322 699	322 699
TOTAL BUDGET 2017	1 312 827	1 312 827

Autorise le Maire à signer toute acte utile en la matière.

Approbation des comptes financiers des associations locales (DE 028 2017)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** les comptes financiers des associations suivantes :

- coopérative scolaire de l'école de Corneilla
- association Loisirs Plaisirs
- association bouliste de Corneilla
- association des parents d'élèves de Corneilla
- Société de Chasse
- comité des fêtes
- association bibliothèque - médiathèque « les amis du livre »
- association « Les Percus de la Bat »
- UNRPA

N'a pas participé au vote :

- Jean Bobé pour Société de Chasse

Parcelle B 877 vente aux enchères - positionnement de la commune

M. le Maire rappelle que c'est une parcelle située en abord immédiat de l'Eglise et contiguë à la parcelle classée attenante à l'Eglise, et que l'ABF est compétent dans son périmètre. Il informe de la réponse de l'ABF concernant le projet qui lui a été soumis avant d'entreprendre les démarches. Etant donné qu'il s'oppose formellement au projet de la commune, le Conseil Municipal se prononce à la majorité pour renoncer à l'acquisition de cette parcelle.

Questions diverses

Murs communaux

M. le Maire propose de contacter des associations de réinsertions comme l'AICO ou El Mener afin de leur demander des devis pour la réfection des murs communaux : mur du camping, entrée du vieux pont, 2 parties de mur au chemin de la Coopérative. Le Conseil est d'accord.

Organisation des élections présidentielles

Les équipes sont faites pour tenir le bureau de vote en l'absence d'assesseur en nombre suffisant désigné les candidats ou leur mandataire.

A 21h 38 la séance est levée.

Le Maire,

Patrice ARRO